



LIVRET DES OPTIONS HORS UFR ARSH

LES ETC

(ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX À CHOIX)

PROCÉDURE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025 - SEMESTRE 2

UFR Arts et Sciences Humaines (ARSH)
1281, rue des universités
38610 Gières

UGA
UFR
ARSH Université
Grenoble Alpes

Table des matières

<u>LES OPTIONS HORS UFR ARSH</u>	<u>2</u>
----------------------------------	----------

<u>ETC LANGUE - SERVICE DES LANGUES</u>	<u>3</u>
---	----------

Comment vous inscrire en ETC langue	3
-------------------------------------	---

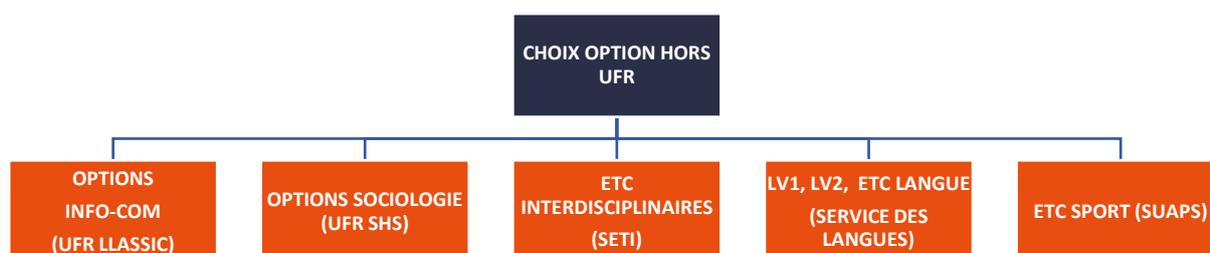
<u>ETC SPORT - SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES</u>	<u>5</u>
---	----------

Comment vous inscrire en ETC sport	5
------------------------------------	---

<u>ETC - ENSEIGNEMENTS INTERDISCIPLINAIRES- SERVICE ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX INTERDISCIPLINAIRES</u>	<u>7</u>
--	----------

Comment vous inscrire en ETC interdisciplinaires	7
--	---

LES OPTIONS HORS UFR ARSH



Il existe plusieurs types d'ETC (Enseignements Transversaux à Choix) :

- ❖ **L'ETC Langue**, proposé par le Service des Langues (SDL)
- ❖ **L'ETC Sport**, proposé par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- ❖ **Les ETC Interdisciplinaires (ETCI)** qui couvrent de nombreuses disciplines, proposés par le Service des Enseignements Transversaux Interdisciplinaires (SETI)

Ne vous présentez pas à un cours d'ETC sans être préalablement inscrit.

Si vous n'avez pas effectué votre inscription durant les dates d'ouverture de l'inscription en ligne, adressez-vous le plus rapidement possible aux gestionnaires du service des enseignements transversaux qui pourront vous proposer une inscription à un ETC dans la limite des places disponibles.

ETC LANGUE - SERVICE DES LANGUES

Le Service des Langues a pour mission d'accompagner les étudiants de l'établissement dans la poursuite des apprentissages et/ou la découverte d'une nouvelle langue étrangère, ainsi que dans la préparation d'un projet de mobilité internationale, académique ou professionnelle.

Début des enseignements : lundi 20 janvier 2025

Inscriptions pédagogiques : du jeudi 9 janvier à 10h00 au mercredi 22 janvier 2025 à 16h00

COMMENT VOUS INSCRIRE EN ETC LANGUE

L'inscription en « ETC LANGUE » selon votre filière se fait en 3 étapes :

- ❖ **Étape 1 : Pré-inscription sur la plateforme IDEL** : connectez-vous avec vos identifiants (login et mot de passe) sur la plateforme IDEL et sélectionnez "SDL_ETC Langues_Semestre 2" : <https://idel.univ-grenoble-alpes.fr/participant/accueil/index/31>

Tutoriel d'inscription à l'ETC Langues S2 pour vous aider : <https://view.genial.ly/655fea960382c80011f2e4bc>

- ❖ **Étape 2** : sélectionnez un cours qui correspond à votre niveau cible et à votre emploi du temps. Un mail automatique accusant réception de votre demande d'inscription sera envoyé
- ❖ **Étape 3** : étude de votre demande par le Service des Langues : vous recevrez un **mail de confirmation d'inscription** contenant les informations sur le cours (enseignant.e, salle, horaires) **OU** un **mail de refus** indiquant le motif (cours complet, mauvais niveau) entraînant la suppression de votre demande
- ❖ **Étape 4** : Connectez-vous sur votre [Inscription Pédagogique sur le Web](#) (IP WEB), sélectionnez votre langue puis le groupe unique

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (VOIR LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES)

- ❖ En aucun cas vous ne devez être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut le Service des Langues : sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

Toute absence injustifiée pourra minorer la note.

En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note de 0/20 (dans le cadre d'une bonification) ou la mention « ABI » (dans le cadre de l'ETC) **seront appliquées à la matière.**

- ❖ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à leur langue et ayant obtenu leur semestre et/ou leur année par compensation ne sont pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage.
- ❖ Les étudiants concernés par cette session de rattrapage sont uniquement :
 - Les étudiants **ayant obtenu la mention ABI (Absence Injustifiée) ;**
 - Les étudiants **ayant obtenu une Absence justifiée (note égale à 0) et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation ;**
 - Les étudiants **ayant obtenu une note inférieure à 10 et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation.**

La note est sinon automatiquement reportée en session 2.

CONTACT

Adresse :

SDL – Service des Langues
Maison des Langues et des Cultures
1141 rue des universités
38610 Gières

Courriel : sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

Site web : <https://sdl.univ-grenoble-alpes.fr/>

ETC SPORT - SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

L'Enseignement Transversal à Choix "Sport" (ETC Sport) permet à l'étudiant de suivre une formation dans l'activité sportive choisie pour un volume d'activité de 24h en moyenne par semestre. Une note est attribuée à l'étudiant en fin de semestre.

Début des enseignements : lundi 20 janvier 2025

Inscriptions pédagogiques : du mardi 7 janvier 10h00 au mercredi 22 janvier 2025 à 16h00

COMMENT VOUS INSCRIRE EN ETC SPORT

L'inscription en ETC Sport se fait en 3 étapes :

- ❖ **Étape 1** : consultez l'offre sportive sur le site internet du SUAPS : <https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr/>
- ❖ **Étape 2** : candidatez en ligne sur le site internet du SUAPS sur **votre compte personnel "Mon Compte Suaps"** : <https://suaps-mon-compte.univ-grenoble-alpes.fr/>
Faites 2 vœux : "Mon compte Suaps > Mes activités" : choisir 2 créneaux dans une ou deux activités
 - **Consulter les résultats sur "Mon Compte Suaps"**: à partir du **mercredi 15 janvier 2025 à 19h00**
- ❖ **Étape 3** : connectez-vous sur votre [Inscription Pédagogique sur le Web](#) (IP WEB), sélectionnez « SPORT » - « ETC SPORT »
- ❖ **Étape 4** : confirmez votre inscription en cours auprès de l'enseignant lors de la première semaine de cours. **Vous devez être inscrit en Sport noté.**

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (VOIR LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES)

- ❖ En aucun cas vous ne devez être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut le SUAPS : suaps-uga@univ-grenoble-alpes.fr.

Toute absence injustifiée pourra minorer la note.

En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note de 0/20 (dans le cadre d'une bonification) ou la mention « ABI » (dans le cadre de l'ETC) seront appliquées à la matière.

Toute inaptitude médicale de plus de 3 semaines oblige l'étudiant à solliciter un contrat pédagogique auprès de l'enseignant (secrétariat, coaching, aide à l'entraînement, recherche documentaire etc.)

En l'absence de ce contrat de rattrapage, la note sera minorée.

Attention : si un médecin vous a déclaré(e) inapte à la pratique de l'EPS, manifestez-vous immédiatement auprès de votre enseignant.

- ❖ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à leur sport et ayant obtenu leur semestre et/ou leur année par compensation ne sont pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage.

- ❖ **Les étudiants concernés par cette session de rattrapage sont uniquement :**
 - Les étudiants **ayant obtenu la mention ABI (Absence injustifiée) ;**
 - Les étudiants **ayant obtenu la mention Absence justifiée (note égale à 0) et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation ;**
 - Les étudiants **ayant obtenu une note inférieure à 10/20 et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation.**

La note est sinon automatiquement reportée en session 2.

CONTACT

Adresse :

SUAPS - Service universitaire des activités physiques et sportives
Alpilles 1
379 rue des Universités
38400 Saint-Martin-d'Hères

Courriel : suaps-degshs@univ-grenoble-alpes.fr

Site web : <https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr>

ETC - ENSEIGNEMENTS INTERDISCIPLINAIRES- SERVICE ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX INTERDISCIPLINAIRES

Les ETC interdisciplinaires sont des enseignements qui couvrent l'ensemble des disciplines de l'université. On y trouve des enseignements aussi variés que « Penser la crise écologique », ou encore « Zététique & auto-défense intellectuelle ». Les cours proposés sont de formes variables : travaux dirigés, cours magistraux en passant par des formes plus expérimentales ou participatives.

Début des enseignements : lundi 20 janvier 2025

Inscriptions pédagogiques : du mardi 7 janvier à 10h00 au mardi 21 janvier 2025 à 16h00

COMMENT VOUS INSCRIRE EN ETC INTERDISCIPLINAIRES

L'inscription en "ETC interdisciplinaires " se fait en 2 étapes :

- ❖ **Étape 1** : choisir votre ou vos ETC interdisciplinaires en fonction de **vos parcours et votre emploi du temps** en [consultant le catalogue des ETC](#)
- ❖ **Étape 2** : connectez-vous sur votre [Inscription Pédagogique sur le Web](#) (IP WEB), sélectionnez le cours en « ETC interdisciplinaires » qui vous intéresse

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (VOIR LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES)

- ❖ En aucun cas vous ne devez être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut Service des enseignements transversaux interdisciplinaires : seti@univ-grenoble-alpes.fr

Toute absence injustifiée pourra minorer la note.

En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note 0/20 (dans le cadre d'une bonification) ou la mention « ABI » (dans le cadre de l'ETC) seront appliquées à la matière.

- ❖ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à leur ETCl et ayant obtenu leur semestre et/ou leur année par compensation ne sont pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage sauf si la renonciation à la compensation est prévue dans le règlement des études.
- ❖ **Les étudiants concernés par cette session de rattrapage sont uniquement :**
 - Les étudiants **ayant obtenu une mention ABI (Absence injustifiée) ;**
 - Les étudiants **ayant obtenu une mention Absence justifiée (note égale à 0) et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation ;**

- Les étudiants **ayant obtenu une note inférieure à 10/20 et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation.**

La note est sinon automatiquement reportée en session 2.

CONTACT

Adresse :

SETI - Service des Enseignements Transversaux Interdisciplinaires
Bâtiment Pierre Mendès France - RDC
640 rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères

Courriel : seti@univ-grenoble-alpes.fr

Site web : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/enrichir-son-parcours/personnaliser-votre-formation/les-etc-interdisciplinaires/les-enseignements-transversaux-a-choix-etc-interdisciplinaires-723382.kjsp>

Vos contacts

ETC LANGUE

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE
SDL - Service des Langues
Maison des Langues et des Cultures
1141 rue des universités
38610 Gières

COURRIEL
sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

SITE WEB
<https://sdl.univ-grenoble-alpes.fr/>

ETC SPORT

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE
SUAPS
(Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)
379 rue des universités
38400 Saint Martin d'Hères

COURRIEL
suaps-degshs@univ-grenoble-alpes.fr

SITE WEB
<https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr/>

ETC INTERDISCIPLINAIRES

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE
SETI
Service des Enseignements Transversaux Interdisciplinaires
1001 rue des résidences
38400 Saint Martin d'Hères

COURRIEL
seti@univ-grenoble-alpes.fr

SITE WEB
<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/enrichir-son-parcours/personnaliser-votre-formation/les-etc-interdisciplinaires/>

SOS ÉTUDIANTS

sos-etudiants@univ-grenoble-alpes.fr
04 57 42 21 98